



Changement de mission / rémunération

Par **maggiz**, le **21/01/2010** à **19:02**

Bonjour, Je suis exploitant transport. Je suis revenue d'un arrêt maladie d'1 mois 1/2, et j'ai appris ce jour là que la cellule dans laquelle j'étais affectée avait été mise en suspend. Ma direction m'a alors transmis une lettre de mission, non pas un avenant de contrat, dans laquelle on me propose: 1) d'intégrer une autre cellule, et d'avoir une fonction double d'exploitant et de chargé de qualité 2) de passer d'une prime brute et fixe de 250€ mensuelle à une prime variable qui n'atteindra jamais ma prime actuelle. Je pense être rétrogradée, aussi bien quant à ma rémunération qu'à mes nouvelles responsabilités (ma nouvelle cellule d'affectation ne correspondant pas du tout à mon niveau de compétence). Outre les défauts de procédure, ma question est: une lettre de mission a-t-elle la même valeur qu'un avenant de contrat, suis-je en droit de refuser cette offre, et qu'arrivera-t-il si je refuse?